

4 novembre 2008

08.204

Résolution des groupes socialiste, libéral-radical et UDC**Projet de résolution à l'adresse des citoyennes et citoyens neuchâtelais****Soutien à la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne (UE) et à son extension aux nouveaux Etats membres de l'UE**

Les accords bilatéraux en général sont essentiels pour la Suisse et son économie. Ils offrent aux entreprises suisses des conditions d'accès favorables au marché dans toute l'UE, qui est de loin notre principal partenaire économique. Ils permettent également à nos Hautes écoles et instituts de recherche de faire partie des grands réseaux européens et d'accéder aux programmes européens.

Plus particulièrement, l'accord sur la libre circulation des personnes contribue grandement à la croissance économique de la Suisse et permet de limiter la pénurie de main d'œuvre dans nombre de secteurs.

Le canton de Neuchâtel, au vu de sa situation frontalière, de son économie très industrielle et exportatrice ainsi que de ses projets de développement territorial, ne peut se passer de la libre circulation des personnes. Cette dernière est en effet devenue vitale pour notre économie cantonale, tandis que l'application stricte des mesures d'accompagnement a permis d'éviter toute forme d'effets pervers, de sorte que les bénéfices de cet accord profitent non seulement aux entreprises mais également à toutes les travailleuses et les travailleurs de notre canton.

Considérant que la reconduction de l'accord sur la libre circulation et, de manière plus générale, le maintien des accords bilatéraux Suisse-UE, est un enjeu crucial pour Neuchâtel et considérant qu'à l'heure où nous devons déjà faire face à une crise financière mondiale, un retour en arrière sur ces accords aurait des effets dramatiques pour l'économie et l'emploi dans notre canton, le Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel appelle les citoyennes et les citoyens neuchâtelais à voter oui à la poursuite de la libre circulation des personnes le 8 février prochain.

Signataires: O. Duvoisin, J.-B. Wälti et H.-B. Chantraine.